VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION 2026
RÔLE TRIENNAL 2025-2026-2027

Avis public est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière 2025-2026-2027 de la Ville de Deux-Montagnes, pour le deuxième exercice débutant le 1er janvier 2026, est disponible pour consultation et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau à l'hôtel de ville, au 803, chemin d'Oka, Deux-Montagnes.

Que toute demande de révision à l'égard du rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 le *la Loi sur la fiscalité municipale*, concernant la tenue à jour du rôle, doit :

- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

  Ville de Deux-Montagnes
  Service des Finances
  803, Chemin d'Oka
  Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;

- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 958.97 de la Ville de Deux-Montagnes, laquelle est exigible lors du dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande ;

- être déposée dans le délai prescrit à l'article 132 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chap.F. 2.1)

Deux-Montagnes, ce 15 septembre 2025.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier, greffe et affaires juridiques